Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Aout 1887 No. 42.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

POESIE.

Jeanne est la perle du village.
De leurs plus beaux habits vêtus,
Trois jeunes galants sont venus
Demander Jeanne en mariage.

Le premier dit : " J'ai des troupeaux,
Du foin et du blé plein mes granges,
Et quand arrivent les vendanges,
J'aligne bien deux cent tonneaux."

—" La femme de monsieur le maire,
Dit le second, ce sera vous,
Et les plus riches de chez nous
Vous salueront jusqu'à terre ! "

Le troisième dit : " Je n'ai rien,
Rien que cette petite rose !
Pour vous je l'ai cueillie—et j'ose
L'offrir, si vous la voulez bien ? "

Puis Pierre est resté sans rien dire,
Et Jeanne s'est mise à sourire,
Et prenant la petite fleur,
A Pierre elle a donné son cœur !

LE MOUSSE.

Chacun de nous se chercha une place à l'arrière.

Maître Le Manoëe, le vieux timonier, s'assit alors à la manière des tailleurs sur un énorme tas de filins, et après avoir allumé une minuscule pipe en terre qui s'en alla presque d'elle-même se loger au coin de sa bouche, il commença en ces termes :

" Faut vous dire, les enfants, qu'à cette époque-là j'étais mousse à bord du *Congo*, joli bâtiment et bon voilier, qui faisait la traversée de Bordeaux à Dakar.

Vous connaissez tous, n'est-ce pas ? les nombreux privilèges et les plus nombreuses taloches attachés à ce premier grade de la marine. C'est une lutte perpétuelle d'un être faible et espiègle contre la force souvent brutale de tout un équipage et la mauvaise humeur presque constante des passagers. Le mousse doit donc par la ruse suppléer à tous les avantages physiques qui lui manquent et, ma foi ! je dois le dire, ce n'est pas toujours le gosse qui a le dessous."

Maître le Manoëe huma d'un air satisfait quelques boufées de sa pipe, qui poussa deux ou trois cris plaintifs, cabriola un instant au bord de ses grosses lèvres rouges et s'en alla, docilement, reprendre dans son coin sa place accoutumée.

" Parmi les nombreuses corvées dont j'étais chargé à bord du *Congo*, continua le timonier, il en était une particulièrement qui me donnait quelques petits bénéfices. Chaque matin, je préparais avec du son mélangé d'eau la nourriture des oies et des canards que nous avions à bord ; mais, avant d'apporter l'auge contenant la pâtée à ces gros fainéants, je m'arrêtais devant la cabine d'un de nos passagers de 1ère classe, un monsieur noble et fort riche ; sa demoiselle, un beau brin de fille, quoiqu'un peu fière, me faisait alors entrer, quittait aussitôt toutes ses bagues qu'elle déposait dans une coupe sur un meuble, et trempait dans l'eau de son ses mains mignonnes qui étaient bien aussi blanches et aussi jolies que celles de la Vierge qui est dans notre chappelle de Kerlouan.

" Il parait que cette eau que je lui apportais tous les jours avait le don de rendre douces et blanches ses petites menottes d'enfant.

" Mais tout ça, voyez-vous, c'était des idées de femme : elle avait les mains blanches parce que, parce que.........elle avait les mains blanches, voilà tout. Moi qui vous parle, j'ai trempé les miennes dans l'eau de son jusqu'à deux ou trois fois par jour, et cela pendant des années et vous pouvez voir qu'elles ne sont ni douces, ni blanches."

En disant cela, maître Le Manoëe nous montrait ses deux poings énormes dont les doigts, pareils à de gros morceaux de câble, semblaient aussi en avoir la solidité. Et son sourire tant soit peu incrédule semblait répéter, à l'appui de ce qu'il venait de dire, que tout ça c'était bien en effet des idées de femmes.

" Or, un matin, continua-t-il, comme j'avais accompli ma corvée quotidienne et que je revenais de soigner mes bêtes, le capitaine me fit appeler.

"—Mousse, me dit-il aussitôt, tu vas aller immédiatement rendre à la demoiselle la bague que tu viens de lui prendre.

"—Quelle bague, capitaine ?

"—Ne fais pas l'étonné, tu sais fort bien ce que je veux dire. Ce matin tu l'as vue, comme tu la vois tous les jours, quitter ses bagues et, profitant d'un moment d'inattention, tu lui en as pris une !

"—Mais, je vous jure, capitaine...

"—Tais ton bec, mousse, qu'il me dit. Personne que toi n'est entré dans la chambre de cette demoiselle et c'est elle-même qui vient de venir me rendre au courant de ta vilaine action.

"—Mon capitaine, répondis-je encore, je vous jure que je suis innocent, que j'ignore ce que voulez dire et que je n'ai jamais rien volé à personne.

"—Tu ne veux pas avouer ?

"—Ce n'est pas moi ! ce n'est pas moi ! répétai-je en pleurant.

"—Très bien ! dit il alors d'un air résolu, va me chercher le charpentier !

" Il faut vous dire que le charpentier que nous avions à bord était un grand diable aussi haut que la misaine. C'était lui qui était chargé des corrections ; nous n'étions déjà pas trop amis à cause de quelques niches que je lui faisais de temps à autre et que je vous conterai une autre fois.

" J'exécutai donc l'ordre du capitaine. Le charpentier alla le trouver ; ils causèrent ensemble pendant quelques secondes qui me parurent bien longues, et quand la porte de la chambre s'ouvrit je vis bien, au méchant sourire de l'homme que j'allais, comme on dit, *la danser* belle.

" Le capitaine ne me parla plus de la journée ; les passagers détournaient les yeux en m'apercevant, et aucun d'eux ne me demanda ce jour-là de ces petits services que j'étais cependant fort heureux de leur rendre.

" Le soir, le cuisinier en chef, un moricaud qui était bien le plus brave maitre-coq que j'aie connu de ma vie et qui m'aimait beaucoup, m'appela et me dit que le capitaine avait décidé, afin de faire un exemple, que le lendemain je recevrais trente coups de corde, et cela devant tout le monde sur le pont.

" Vous ne doutez pas, je pense que je passai une nuit terrible ; vingt fois j'eus l'idée d'en finir d'un seul coup et, si j'avais été sûr de me noyer de suite, c'est-à-dire de n'être pas mangé par les requins dont j'avais une peur bleue, je n'aurais pas hésité à piquer une tête dans la mer.

"—Il est vrai que j'avais aussi, pour me soutenir, l'espoir que cette maudite bague serait retrouvée, et que mon innocence serait reconnue....avant la danse.

" Le matin arriva, je restai pelotonné dans mon sac de toile, n'osant pas bouger de mon coin. J'entendis sur le pont un bruit inaccoutumé qui me faisait trembler de tous mes membres. On se préparait là-haut, et chacun se plaçait de son mieux afin de ne rien perdre du spectacle.

" Il se fit bientôt un grand silence ; je ne sais alors ce qui se passa en moi ; un froid mortel me passa par tout le corps, la sueur me monta au tempes ; je voulus pleurer, mais ne pouvais, un grand cri et retombai inerte et à demi-mort de peur. Je vis bientôt arriver le charpentier colosse ; il me prit dans ses bras comme une poupée et me porta sur le pont. Là, après m'avoir déshabillé à moitié, il m'attacha solidement au pied du grand mât.

" Je regardai autour de moi ; les passagers rangés sur la dunette me contemplaient d'un air de pitié ; parmi eux la demoiselle à la bague ; elle seule me regardait froidement et semblait heureuse de mon supplice ; l'équipage s'était casé un peu partout dans la hune de misaine, sur le pont et jusque dans les haubans, bref, il y avait du monde de tous côtés.

" Le charpentier se tenait près de moi, un bout de filin à la main, attendant les ordres du capitaine. Celui-ci s'avança et me dit à voix basse :

"—Mousse, encore une fois, avoue que c'est toi qui as volé cette bague.

"—Capitaine, répondis-je, quand vous me feriez couper en morceaux, je ne puis avouer ce qui n'est pas.

"—Ecoute, reprit-il d'une voix qui tremblait légèrement, si tu l'as jetée à la mer, si tu l'as perdue, dis-le-moi, je la paierai, je la remplacerai ; mais dis-le-moi !

" Le capitaine me parla encore de beaucoup de choses qui me firent pleurer plus fort ; mais je jurai encore, je jurai toujours que j'étais innocent.

" Il prit alors un air résolu et se tournant vers les passagers :

" Puisqu'il y a ici un petit voleur doublé d'un menteur il faut le punir.

" Presque tous les passagers, je dois le dire, essayèrent de protester. Seule la demoiselle à l'eau de son resta impassible.

Le capitaine, fort de ce silence, fit alors un signe à mon bourreau qui leva son filin et m'en appliqua un premier coup ; après le premier un second, et ainsi de suite ; vous comprenez bien que je n'ai pas compté, car j'étais évanoui avant la dernière douzaine."

Arrivé à cet endroit de mon récit, le vieux maitre timonier nous regarda tour à tour de ses bons yeux doux et reprit après une pause :

" Quand je revins à moi, je n'ai pas besoin de vous dire si je fus étonné de me trouver dans la chambre de la belle demoiselle, couché sur son propre lit. Et elle, la pauvre cher ange du bon Dieu qui me pansait les blessures que j'avais sur tout le corps, qui m'embrassait comme une petite maman et me disait un tas de bonnes paroles douces, comme le chant de ces jolis oiseaux rouges qui viennent quelquefois loger dans les vergues de notre vaisseau.

" Et bien tas de loustics que vous êtes, savez-vous ce qui était arrivé ? Pendant que je recevais ma volée, le maitre-coq qui préparait le déjeuner du bord s'aperçut, en dépeçant une oie, que cette sacrée volaille avait, comme qui dirait, dans l'estomac la bague, la fameuse bague que la demoiselle avait par mégarde laissé tomber dans l'auge. Sans plus tarder, il apporta la bête sur le pont, et là, devant tout le monde, il fut démontré que le petit mousse, évanoui et sanglant, n'était pas un voleur ni un menteur.

" Et voilà ! Voyez donc, ajouta maitre le Manoëe, en dégrafant le col de sa chemise de laine et nous montrant pendue à son cou une magnifique bague enrichie de brillants, comme quoi c'était bien la peine de faire rosser un pauvre petit mousse pour un joujou qu'on lui a ensuite donné avec tout plein de gros baisers !

" Oh ! les femmes ! les femmes ! ajouta-t-il en se levant.

LE MANITOBA.

M. Burke, député de Saint-François-Xavier au Manitoba, était en cette ville ces jours derniers Le but de son voyage est de favoriser l'émigration canadienne vers cette province. C'est une belle mission, et nous lui souhaitons tout le succès possible, car la province de Manitoba offre de grands avantages aux fils de nos cultivateurs.

Nous partageons l'opinion du député de Saint-François-Xavier, quand il dit que notre jeunesse canadienne commet une grande erreur en allant s'ensevelir dans les manufactures américaines où elle a tout à perdre au point de vue national et religieux ; tandis qu'elle pourrait si facilement trouver de riches terrains à exploiter et s'acquérir de solides établissements au milieu de ses compatriotes de Manitoba.

La fertilité du sol est connue de tout le monde ; les voies de communication sont très nombreuses ; on rencontre partout un excellent marché pour les produits. Quant aux inondations, à la gelée et aux sécheresses que l'on représente comme des fléaux périodiques au Nord-Ouest, M. Burke dit que c'est une pure calomnie pour ce qui concerne la province de Manitoba ; celle-ci ne souffre pas plus de ces inconvénients que la province de Québec.

Au point de vue national et religieux, Manitoba l'emporte de beaucoup sur les Etats-Unis. En arrivant dans cette province, le colon trouve à proximité l'église, le prêtre et l'école, ce qu'il ne rencontre pas toujours dans la république voisine.

Manitoba est un pays d'avenir, et les progrès qui s'y accomplissent tous les ans en sont une preuve. Voici une statistique officielle qui nous démontre le développement merveilleux qui s'est opéré en cette province depuis 1871.

La population de la province était, en 1871, de 19,000 âmes ; en 1882, elle était portée à 65,958, et en 1886, elle atteignait le chiffre de 108,640. La population de Winnipeg était de 241, en 1871 ; de 7,895 en 1886. On comptait 17 écoles catholiques en 1871, 34 en 1882, et 65 en 1876.

En 1882, il n'y avait que 65 milles de chemins de fer construits ; en 1886, on en comptait 999.

On n'exportait pas de blé en 1871 et 1882 ; en 1886, les exportations se sont élevés à 3,000,000 de minots : les exportations de farine ont atteint le chiffre de 382,600 sacs ; auparavant on n'exportait pas de farine.

Ces quelques chiffres suffisent pour nous donner une juste idée des progrès de la province de Manitoba, qui offre un si vaste champ d'émigration pour les Canadiens.

M. Burke a donc raison d'inviter notre population à se renseigner sur les ressources et les avantages de cette province avant de laisser la jeunesse s'expatrier et aller gagner sa vie à la sueur de son front et au détriment de sa santé sur une terre étrangère.

M. Burke a déjà visité plusieurs centres importants de la province de Québec et il se propose de donner des conférences sur la province-sœur dans un grand nombre de paroisses. Nous avons l'espoir que le jeune député, qui porte un si grand intérêt à la cause de la colonisation, sera partout accueilli à bras ouverts et que sa mission sera couronnée de succès.

(*Le Canadien*,) Québec.

LE CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA.

L'ouverture d'un canal interocéanique à travers l'isthme américain augmentera deux ou trois fois les rapports commerciaux actuels entre les deux mondes, aidera à la civilisation et sera une porte à travers laquelle se précipitera l'immense trafic du Pacifique et de l'Orient, évitant la route longue et coûteuse du Cap.

Le congrès international de 1879 estimait à 7,500,000 le trafic maritime minimum que passera le Canal de Panama, mais dès à présent on peut calculer de 15 à 20 millions de tonnes le chiffre auquel " le transit s'élèvera rapidement."

Le mouvement du Canal de Suez, relevé par période quinquennale de 1870 à 1885, a augmenté de cent pour cent dans cet intervalle.

On connait la diminution des trajets maritimes entre l'Occident et l'Orient due à la création du canal de Suez. Pour faire apprécier les avantages analogues que procurera le Canal de Panama au commerce international, il est bon de reproduire l'estimation comparative des différents itinéraires par la voie du Canal interocéanique et par la voie actuelle du Cap Horn.

Par le Cap Horn, Londres est à 6,800 lieues de San Francisco ; par l'Isthme, Londres est de 3,500 lieues plus près ;

Par le Cap Horn, le Hâvre est à 6,500 lieues de San Francisco ; par l'Isthme, le Hâvre est de 3,300 lieues plus près ;

Par le Cap Horn, Londres est à 6,500 lieues de Sydney ; par l'Isthme, Londres est à 2,300 lieues plus près ;

Par le Cap Horn, Bordeau et le Hâvre sont à 4,400 lieues de Valparaiso ; par l'Isthme, les deux ports sont rapprochés de 1,400 lieues.

Par le Cap Horn, Londres est à 6,000 lieues des iles Sandwich ; par l'Isthme, Londres est à 2,800 lieues moins loin ;

Par le Cap Horn, New-York est à 2,400 lieues de Valparaiso ; par l'Isthme, New-York est de 2,700 lieues moins éloigné ;

Par le Cap Horn, New-York est à 4,500 lieues de Callao ; par l'Isthme, la distance est de 3,300 lieues moins longue ;

Par le Cap Horn, New-York est à 5,500 lieues de Guayaquil ; par l'Isthme, New-York est à 3,850 lieues plus près ;

Par le Cap Horn, New-York est à 6,200 lieues de San-Diego ; par l'Isthme, New-York est à 4,700 lieues plus près ;

Par le Cap Horn, New-York est à 6,400 lieues de San-Francisco ; par l'Isthme, New-York est rapproché de 4,700 lieues.

Par le Cap Horn, New-York est à 6,700 lieues de Vancouver ; par l'Isthme, New-York est à 4,800 lieues plus près.

Ce sont surtout les ports et les colonies du Pacifique et l'Océanie qui profiteront les plus des immenses avantages du percement du canal interocéanique.

Le continent australien deviendra un centre, au lieu d'être relégué à une extrémité du globe. Sydney, Melbourne, Victoria, etc., grandiront plus rapidement qu'elle ne l'ont fait jusqu'à présent. La Nouvelle-Galles du Sud, avec ses mines si riches et si abondantes, deviendra une grande source d'activité. Les Fidji, Tonga, Tahiti, les iles Marquises, Shangai, Tokio, etc., recevront des Etats-Unis, de l'Angleterre et du continent européen un approvisionnement meilleur marché de charbon et de produits de toute espèce en abondance, San-Francisco, qui est déjà le premier sera naturellement celui qui gagnera le plus.

X...

(*Le Canadien*,) Québec.

Le Manitoba.

Jeudi, 4 Aout 1887.

L'IMMIGRATION.

Aurons-nous des colons ? Si le sort de la colonisation dépend cette année du grand nombre de visiteurs qui se donnent comme les apôtres de cette œuvre, assurément, nous avons lieu de nous attendre à un immense succès. Depuis plus de deux mois, la compagnie du C.P.R. a été d'une générosité admirable pour accorder des faveurs à tous ceux qui se sont présentés à ses bureaux, comme patrons de l'immigration, et si cette libéralité n'est pas couronnée par un beau résultat, il ne manquera pas, au moins, d'heureux mortels qui pourront se louer d'avoir visité le Nord-Ouest à très bon marché.

Ce n'est pas que nous voulions suspecter les bonnes intentions de ces excursionnistes, nous admettons volontiers, que tous sont animés du plus pur patriotisme et d'un sincère désir de nous être utiles, mais chose très certaine, c'est que les trois quarts d'entre eux seront, à leur retour à Québec, peu capables de donner des renseignements exacts sur notre province. Ce n'est pas quand on voyage à toute vapeur sur un chemin de fer, et qu'on ne s'arrête qu'un moment dans une localité importante qu'on peut s'instruire sur les ressources d'un pays se mettre en état de renseigner les autres. Or, à peu d'exception près, c'est ce qui arrive à ceux qui viennent au Nord-Ouest pour le bénéfice de l'immigration.

Pour se faire une idée tant soit peu exacte du pays il faut avoir le temps, et prendre le temps, de le visiter en détail ; de passer par les paroisses, de s'y arrêter un peu afin de questionner les colons eux-mêmes ; il faut voir surtout les curés de ces paroisses pour s'informer auprès d'eux d'une foule de détails très utiles à un voyageur qui veut se renseigner exactement.

Quelques-uns de nos visiteurs ont fait cela, mais c'est le très-petit nombre ; les autres sont retournés n'ayant dans la tête que les panoramas déroulés le long du Pacifique, depuis Montréal jusqu'à Winnipeg. C'est peu de chose, car tout le pays que traverse le Pacifique sur ce parcours, est ce qu'il y a de plus propre à donner une impression peu favorable au voyageur. On peut dire que depuis Nepissing, dans Ontario, jusqu'à l'entrée dans Manitoba, on ne voit que des savanes et des rochers. On se demande : où sont donc ces belles prairies dont on parle tant ? Nous avons rencontré plus d'un voyageur qui faisait l'aveu de son désappointement en descendant des chars à Winnipeg. Il est facile de comprendre que celui qui reprend le train deux jours après pour retourner à Montréal, aurait mieux fait d'assister à une séance de Buell ; il en saurait aussi long et se serait épargné beaucoup de fatigue.

Un des moyens les plus efficaces de se rendre utile à la colonisation et de la faire marcher sûrement, c'est de se renseigner auprès des hommes les mieux informés des avantages offerts aux immigrants et des avantages qu'ils peuvent trouver. Or, parmi ceux qui s'occupent de l'œuvre de la colonisation, en outre de nos dévoués curés de chaque paroisse, nous n'en connaissons pas de mieux renseignés que M. l'abbé Cloutier et M. Bernier. Les voyageurs qui les consulteront peuvent être certains qu'ils trouveront là des hommes qui connaissent les ressources de la province. Des rapports avec eux auront beaucoup plus d'effet que tous les voyages de touristes qui ne voient Manitoba qu'à vol d'oiseau.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

Les résultats de l'excursion du 30 juin dernier, se font déjà sentir. Les visiteurs ont été surpris, enchantés, presque enthousiasmés. Quelques-uns sont déjà revenus avec leur famille, et définitivement fixés parmi nous. D'autres qui avaient fait le voyage uniquement pour étudier *de visu* notre situation, notre pays et ses rssources, vont nous rester sympathiques. Nous en avons le témoignage dans la lettre si remarquable de M. l'abbé adressée à M. Bernier, et que nous publions à la suite de cette note.

M. l'abbé Beaudry a produit au milieu de nous la plus favorable impression. Esprit distingué autant que judicieux et patriotique, il n'a pas manqué d'être frappé de ce qu'il a vu, ni d'apercevoir l'intérêt immense qu'il, y a pour nos compatriotes d'être quelque chose au Manitoba.

Nous sommes sensibles aux sympathies que M. Beaudry nous manifestes, et nous nous associons pleinement au témoignage qu'il rend à M. Bernier, qui a si largement contribué à la préparation du mouvement dont on aperçoit déjà les premiers effets.

Voici la lettre de M. Beaudry :

T. A. Bernier, Ecr.,
Surintendant de l'Education,
Saint-Boniface.

Mon Cher Monsieur :

J'arrive de mon voyage, qui s'est opéré de la manière la plus heureuse. C'est encore sous le charme des impressions les plus agréables ressenties dans l'accueuil trop bienveillant que l'on m'y a fait, dans l'hospitalité si cordiale, c'est-à-dire si canadienne-française que j'ai reçue partout, que je vous écris aujourd'hui pour vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. Je vous remercie surtout de m'avoir donné l'idée de faire ce voyage. Il me faut l'avouer ; j'avais entendu dire tant de bien, et aussi tant de mal du Manitoba, que j'étais dans le scepticisme relativement aux avantages d'une émigration vers votre province. J'en étais là, en février dernier, lorsque notre ami commun, M. l'abbé F. Tétreau, du séminaire de St. Hyacinthe, me passa vos remarquables articles intitulés : "*Manitoba, Champ d'Immigration.*" Je les lus et relus avec avidité. La question me paraissait traitée de main de maître. Avantages et inconvénients étaient exposés sous leur vrai jour, avec tous les caractères de franchise et de vérité que peuvent fournir les témoignages des hommes les plus compétents et les plus désintéressés. Ebranlé par vos articles, invité dans vos lettres, je décidai d'aller étudier par moi-même afin de me former des convictions arrêtées. Je partis donc le trente juin encore un peu prévenu contre le Manitoba : tant un préjugé est difficile à guérir ! Aussi quelle agréable surprise pour moi en visitant vos admirables établissements d'éducation, en étudiant vos excellentes lois scolaires, marquées au coin du meilleur sens pratique.

Seule l'objection de la rareté de l'eau et du combustible se dressait encore devant moi ; une étude plus approfondie, sur les lieux visités, la fit bientôt s'évanouir avec mes autres préjugés.

Je suis converti aujourd'hui à votre idée sur les avantages immenses qu'offre le Manitoba comme champ d'immigration canadienne-française. Ah ! si nos compatriotes, au lieu d'abdiquer leur libertés religieuses, et de s'étioler dans les fabriques américaines, allaient demander aux terres inépuisables de votre belle province l'aisance, la prospérité et l'avenir de leurs enfants, quelle assistance ne serait-ce pas pour vous qui luttez si généreusement, quel avantage pour Québec de retrouver des amis fidèles aux jours des luttes parlementaires ! Et ce sera en grande partie le résultat de votre travail patriotique trop longtemps isolé. Je fais des vœux pour que nos concitoyens reconnaissent d'une manière tangible les efforts et les sacrifices que vous avez faits en faveur de l'immigration au Manitoba, et qu'ils vous fournissent les moyens de travailler plus efficacement à cette grande cause.

Je fais des vœux surtout pour que vos excellents articles que je viens de relire, qui me paraissent si bien calculés pour détruire ici les préjugés, soient mis en brochure et répandus à profusion dans la province de Québec.

Plein d'espoir dans les résultats de vos travaux.

Je demeure bien cordialement,
Monsieur,
Votre tout dévoué,
C. A. Beaudry, Ptre.

La Présentation, le 23 juillet 1887.

Nouvelles Politiques.

—L'élection de Laprairie P.Q., a eu lieu samedi, M. Goyette national a remporté le comté par une majorité de 95 voix. A South Renfrew Ontario, M. Ferguson, conservateur a été élu par 150 voix de majorité.

PERSONNEL.

L'hon. Dr Harrison, Ministre de l'Agriculture, est de retour de la Province d'Ontario, où il a parlé en faveur de l'immigration vers Manitoba.

M. le Sénateur Girard, Madame Girard et Mademoiselle Versailles, sont de retour à Saint-Boniface.

M. Roger Marion, M.P.P., est de retour d'une visite à LaBroquerie et à Saint-Pierre, dans le Comté de Carillon, où accompagné du Sous-ministre des Travaux Publics, il a visité les endroits où des travaux sont nécessaires.

M. Joseph Burke, député de Saint-François-Xavier, est en ce moment à la Rivière-du-Loup en bas, P.Q., et reviendra dans une quinzaine de jours.

Le R. P. Lussier, S.J., depuis deux ans préposé à la charge de Père Ministre du Collège de Saint-Boniface, est parti pour les missions de l'Ile Manitouline dans la Province d'Ontario, ayant été remplacé ici par le R. P. Proulx, S.J. Nous ne pouvons taire le regret causé par le départ du R. P. Lussier, qui, pendant son séjour au milieu de nous, a par son urbanité et les qualités qui le distinguent, conquis l'amitié de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Le R. P. Proulx, nouveau Père Ministre du Collège, est arrivé à Saint-Boniface la semaine dernière.

M. J. A. Richard, marchand de Winnipeg, était à Montréal lundi dernier.

Madame J. Poisson, de New-Bed ford, Massachusets, est depuis quelques jours, en promenade chez son frère, M. J. P. O. Allaire, de cette ville.

M. Michel Cyr plâtrier de cette ville, qui est à Chicago depuis quelques semaines, a résolu de s'établir en ce dernier endroit. Sa famille est partie pour le rejoindre hier matin.

—M. Bodard, d'Essex Ontario, est en cette ville, dans les intérêts de l'émigation française au Nord-Ouest.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, vient de publier une lettre pastorale dans laquelle Sa Grandeur annonce à ses ouailles la création de la nouvelle province ecclésiastique de Montréal.

Mgr de Sherbrooke devient avec Mgr de Saint-Hyacinthe, suffragant de Mgr l'archevêque de Montréal.

—Il est rumeur que Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet, partira très prochainement pour Rome à la demande du cardinal Taschereau dans les intérêts de l'Université-Laval.

Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

A M. le Rédacteur du journal *Le Manitoba*,

Monsieur,—Veuillez, s'il vous plait, insérer dans les colonnes de votre intéressant journal, les quelques lignes suivantes, à propos d'une arrestation qui a été faite, dimanche dernier, près du pont Louise, à Saint-Boniface, et à laquelle le journal *The Call*, de Winnipeg, fait allusion dans son numéro du 1er août. Je dois vous dire, M. le Rédacteur, que ce journal a été bien mal informé. Le constable qui a fait l'arrestation n'a pas exhibé de pistolet, pour la simple raison qu'il n'en avait pas sur lui. Quant aux menottes, que le même journal dit avoir eté mises aux prisonniers, ceci est absolument faux, comme il est également faux aussi de dire que les prisonniers ont été six heures en prison qu'ils n'ont pas même vue, étant simplement entrés dans mon bureau. Après avoir pris connaissance des faits et voyant que le cas n'était pas grave (bien qu'il y avait cause à de forts soupçons) je crus devoir les remettre en liberté, non parceque je les connaissais, car ils m'étaient absolument étrangers, mais simplement parce que j'ai cru qu'il y avait erreur.

J'avoue, avec le *Call*, que le constable a été un peu vite dans cette affaire, mais étant constable spécial et ayant reçu des instructions formelles au sujet des flaneurs qui abondent tous les jours dans cette partie de la ville, le constable a cru qu'il devait agir ainsi qu'il l'a fait en rencontrant ce jeune couple, flanant dans un lieu trop retiré pour quiconque tient à l'honneur de celle qu'il accompagne.

J'ai l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
Votre très-humble serviteur,
J. B. Joyal
Chef de Police de Saint-Boniface.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-septième séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la quinzième séance régulière tenue lundi, le 25 juillet 1887.

Présents : Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. les conseillers Bourdeau, Despars, Lauzon, Lecomte, Joyal et Marion.

Le procès de la dernière séance est lu et confirmé.

Lue : une lettre de la Brigade de secours, demendant $50.00, balance d'un octroi d'une des années passées.

Présentés : les comptes suivants :—G. Cinq-Mars, $56.00, N. H. Houde, $5.00, Jean-Baptiste Benoit, $50.00, J. G. Robinson, $31.00, et A. Pétrin, $1.00.

Ces comptes sont renvoyés aux comités auxquels ils appartiennent.

M. le conseiller Joyal présente le neuvième rapport du comité des travaux publics lequel se lit comme suit :

Votre comité recommande que la balance du compte de M. N. H. Houde, $87.50 lui soit payée. Ainsi que le rôle de paye No. 4, $19.20, soit acquitté.

M. le conseiller Bourdeau présente le 11ème rapport du comité de Police, Feu et Santé qui se lit comme suit :—

Votre comité recommande le rapport du bureau de Police pour le mois de juin, accusant une recette de $34.50 et une dépense de $22 20 ; Aussi le compte de M. Th. Poulin $2.00.

M. le conseiller Bourdeau présente un rapport spécial du comité de Police et Feu, siégeant en comité d'enquête, sur l'administration du département de Police, à la date du 20 juillet courant, lequel rapport se lit comme suit :—

Ayant entendu le chef de police, le constable Rousseau et autres témoins, et ayant examiné les livres du département produits à l'enquête, les conclusions du comité sont

1o. Que le système suivi dans le département relativement aux cautionnements donnés par les prisonniers est défectueux.

2o. Que le chef de police n'a pas fait diligence suffisante à avertir le maire ou un autre magistrat du fait qu'un certain prisonnier avait été libéré sur caution.

3o. Que la plainte relativement au nommé Kelly dont le comité a particulièrement pris connaissance, a été formulée originairement par un citoyen de cette ville dont le nom est inconnu à votre comité.

Et votre comité recommande qu'à l'avenir tout montant reçu, soit comme cautionnement ou autrement soit entré dans un livre spécial à cet effet, et dans le cas de cautionnement, soit inscrit sur l'affiche.

Ces trois rapports sont adoptés.

M. le conseiller Despars introduit un règlement pour prélever la taxe de 1887 et un règlement pour exempter de taxe la manufacture de lainages de Saint-Boniface.

Ces deux règlements sont lus une première fois.

Et la séance est levée.

Choses et Autres.

—Le *Journal*, d'Ottawa, dit que le *Mail* de Toronto n'aura plus à l'avenir les nouvelles de la *Gazette du Canada*. Ces nouvelles qui ont trait surtout aux nominations et aux états du revenu ont été dans le passé publiées à l'avance exclusivement, chaque samedi matin, par la *Gazette de Montréal*, le *Citizen* d'Ottawa et le *Mail*. Il paraitrait que cet ordre a été donné par le secrétaire d'état qui en aurait pris occasion pour déclarer qu'il ne voyait pas pourquoi le *Mail* serait traité autrement que les autres journaux de l'opposition.

—Il vient de s'inventer à Montréal un instrument destiné à produire toute une révolution dans le mécanisme de nos bureaux de poste. L'on sait avec quelle facilité l'on est parvenu aujourd'hui à effacer, au moyen d'un composé chimique, l'encre qui sert à oblitérer les timbres-poste, et le gouvernement n'est pas sans constater depuis déjà assez longtemps des déficits notables dans les recettes des bureaux de poste comparées au nombre des lettres transmises. L'appareil dont nous parlons est appelé à remédier à cet état de choses, car au lieu d'oblitérer le timbre au moyen d'encre, il enlève une parcelle sans cependant toucher à l'enveloppe et cette valeur de un ou de trois centins ne peut plus être remise en son premier état et revenir dans la circulation. Nous comprenons que les autorités postales à Ottawa ont entre leurs mains quelques échantillons de ce précieux appareil, et nous ne doutons pas qu'il ne devienne en usage par le Canada comme dans tous les pays étrangers.

—Le bureau des statistiques au ministère des finances à Washington, vient de publier un tableau du commerce extérieur des Etats-Unis pendant l'année fiscale finissant le 30 juin dernier. Le montant total des exportations s'est élevé à $752,702,675 au lieu de $751,988,240 pendant l'exercice précédent, et celui des importations a été de $752,428,843 au lieu de $674,029,792 pendant l'année finissant le 30 juin 1886. La différence entre les exportations et les importations n'est donc que de $273,832 ; les exportations de marchandises dépassent les importations de $24,500,000, et le mouvement des métaux précieux accuse une augmentation de plus de 24 millions de dollars, car les Etats-Unis ont importé pendant l'année fiscale qui vient de finir $93,207,714 d'or, alors qu'ils n'exportaient que $9,636,313 d'argent.

26 Juillet—La compagnie du Grand-Tronc demandera à la législature de la Colombie Britannique, à sa prochaine session, une charte pour la construction d'une ligne ferrée à travers le comté de Chilicole et de Bute Inlet jusqu'à Vancouver. La nouvelle ligne couperait la rivière Fraser au sortir de la Chaine des Rocheuses, à 200 milles de Westminster, et pourrait ensuite se raccorder en deça des montagnes à quelque ligne indépendante du Pacifique. Le Grand-Tronc espère ainsi avoir son pied-à-terre dans le Nord-Ouest.

—Ces jours derniers, une délégation des banquiers de Montréal s'est rendue auprès de l'honorable premier ministre et lui a demandé si le gouvernement entendait mettre à exécution la loi concernant les corporations commerciales votée en 1882 et que le conseil privé vient de confirmer. L'honorable M. Mercier a répondu qu'il laisserait la loi suivre son cours, et qu'il ferait aussi rembourser tous les arrérages dus par les corporations commerciales. Le gouvernement verra plus tard s'il est à propos de faire abroger la loi.

—On croit que Sir J. Blackwood, secrétaire du département des postes impériales, partira pour le Canada le 6 août prochain. Il vient étudier les avantages du Pacifique Canadien comme route pour les malles de l'empire Il sera accompagné dans son voyage à la côte du Pacifique par l'hon. M. McLelan, maître général des postes du Canada, qui lui fournira tous les renseignements désirables à ce sujet. Le rapport que fera Sir Blackwood décidera, croit-on, de la question.

—Une enquête officielle qui vient d'être faite à Washington a établi qu'une femme de la Virginie occidentale, nommée Brown a eu trente-six enfants d'un seul mariage, dont vingt garçons. Seize de ces derniers ont servi dans l'armée des Etats-Unis ; deux ont été tués pendant la guerre et les quatorze autres reçoivent actuellement des pensions du gouvernement.

—Pendant sa visite aux Trois-Rivières, M. Burke, député du Manitoba, a eu une longue audience auprès de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières qui s'intéresse toujours si vivement à son ancien pays, de mission et accueille avec une si paternelle affection nos compatriotes de l'Ouest qui le visitent. M. Burke a été extrêmement flatté du gracieux accueil qu'il a reçu à l'évêché et emporte de notre vénérable évêque le plus précieux souvenir.

—Un ordre en conseil a été passé pour rescinder un autre ordre en conseil passé récemment au sujet de la quarantaine des animaux à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'importation de la viande des Etats-Unis est prohibée.

—Les journaux des Etats-Unis parlent avec enthousiasme d'un Canadien-français qui semble avoir eu des succès remarquables en France et aux Etats-Unis dans l'art de la musique vocale. M. Denis E. Rèche est le neveu de M. Vital Rèche, vénérable nonagénaire de Rochester, N. Y., dont nous avons souvent parlé à nos lecteurs et qui, émigré aux Etats-Unis vers 1815, s'y est fait dans les affaires une position remarquable. Il est le frère de la Révde Mère Saint-Joseph, supérieure du couvent du Bon Pasteur à Ottawa. M. Denis E. Rèche est gradué du conservatoire de Paris.

—La ville de Chicago se prépare à célébrer le 50e anniversaire de son incorporation par des fêtes qui devront être sans précédent dans l'histoire de la république américaine. Les citoyens ont déjà souscrit, dit-on, la somme de $100,000, pour défrayer les dépenses d'organisation.

—Les Etats-Unis se font gloire de n'avoir pas un état militaire comme celui que sont obligées d'entretenir les puissances européennes, qui les écrase et les ruine. Mais, en fait, s'ils n'ont pas d'armée, ils n'en ont pas moins les dépenses. Dernièrement, à propos du *veto* du président sur bill des pensions, le *Sun* de New-York constatait que le budget du département de la guerre en ce pays égalisait celui de l'Autriche-Hongrie, et même de $16,000,000 près celui de l'empire allemand.

—L'ex-caissier de la banque d'Hochelaga a consenti à retourner à Montréal pour y subir son procès.

—Les autorités de la police à cheval déclarent que près de $1,000,000 seront dépensées pour la construction de casernes et réparations au Nord-Ouest cette année. Les nouvelles casernes à Régina sont sur le point d'être terminées. La bâtisse du département des sauvages à Régina sera aussi réparée.

—Le steamer *City of Rio de Janeiro* est arrivé de Hong Kong, apportant des nouvelles de Hong Kong jusqu'au premier juillet et de Yokohama jusqu'au neuf juillet. Par la perte du steamer *Sir John Lawrence*, dans la baie de Benegal, perte qui a déjà été annoncée, 800 personnes ont péri. Ces personnes étaient surtout des femmes appartenant aux meilleures familles de Benegal. Elles étaient allées faire un pélérinage à Juggerlant. Du 21 au 26 mai un cyclone dans la baie de Benegal a causé des pertes des plus désastreuses aux navires et à la vie des personnes. Ça été la plus forte tempête qui ait été ressentie depuis 1886 et cela d'après l'opinion des personnes à bord des navires qui ont essuyé cette tempête. Les passagers à bord du *Sir John Lawrence* étaient au nombre de 750 et les officiers du bord et l'équipage de 50.

—Le gouvernement des Etats-Unis se propose d'émettre très prochainement une nouvelle série de timbres-poste d'un, de deux, de douze, de trente et de quatre-vingt-dix cents. Sur le timbre d'un cent, qui sera bleu, sera gravé le buste de Franklin ; sur le timbre de deux cents, noir, le portrait du général Grant ; sur le timbre de douze cents, brun, le portrait de Clay ; sur le timbre de trente cents, brun aussi, le portrait d'Hamilton, et enfin, sur le timbre de quatre-vingt-dix cents, noir, le portrait du commodore Perry. Les timbres de quatre, cinq, dix et quinze cents ne seront pas changés.

Le dessin des nouveaux timbres est, dit-on, de beaucoup supérieur à celui des anciens.

NAISSANCES.

—A Lorette, le 28 juillet dernier, Madame Camille Henry, un fils.

—A Lorette, le 25 juillet dernier, Madame Basile Laurin, une fille.

Nouvelles d'Europe

—Une profonde sensation a été créée dans le monde politique anglais, à la nouvelle que l'ordre Kensington, unioniste, reviendrait au parti libéral gladstonien.

Lord Kensington fut créé pair d'Irlande par Gladstone, mais quelque temps après, il se rangea du côté des unionistes. L'acte de coercition que vient de passer le parlement anglais l'a dégoûté ; il est un des pairs anglais qui ont signé une protestation contre cet acte. Les unionistes sont désespérés : dans l'espace de quelques mois deux de leurs membres les plus influents les ont quittés. ce sont les lords Trevelyan et Kensington. Ces dissensions montrent que le retour des unionistes à la politique de Gladstone s'opère lentement mais sûrement.

—M. Laissant, un député Boulangiste, a accusé le gouvernement français de révéler le contenu des télégrammes que le général Boulanger envoie à ses amis. Dans une lettre à M. de Cassagnac, rédacteur du journal l'*Autorité*, M. Laissant dit que ce n'est que de cette façon que M. de Cassagnac a connu et publié le télégramme du général Boulanger à M. Laissant. M. de Cassagnac répond avec ironie que le télégramme a été divulgué par un des amis de M. Laissant. L'affaire se terminera probablement par un duel.

—Une vive sensation règne en Allemagne, à la suite d'un verdict prononcé par le barreau de Berlin, et contenant des affirmations peu flatteuses pour la magistrature de Berlin. Un avocat, M. Stadthagen, ayant, dans une affaire d'appel, accusé les juges de première instance d'avoir faussé un procès verbal, le procureur général demanda au barreau la rédiation de M. Stadthagen du tableau des avocats. Devant le conseil du barrean, l'accusé a pu prouver à l'évidence la falsification commise, ainsi que d'autres abus scandaleux dont se sont rendus coupables des juges et des procureurs. Le conseil du barreau, reconnaissant ces faits, s'est contenté de prononcer un simple blâme touchant la forme de l'expression. Mais, au fond, il a donné raison à l avocat et flétri, dans les considérants de son verdict, les abus scandaleux des juges de Berlin.

—Les souscriptions pour le nouvel emprunt du Canal de Panama n'affluent pas aujourd'hui. Comme d'habitude, les souscripteurs sont de petits capitalistes. Le résultat de l'émission n'est pas encore connu mais la conversation que j'ai eue avec le Grand Français me prouve que le public n'a pas répondu avec l'empressement auquel on s'attendait.

"Je ne connais pas le résultat même approximativement m'a dit, M. de Lesseps, et je n'éprouve pas une bien grande curiosité à ce sujet. Au pis aller, je suis sûr de plus de la moitié de la somme demandée. Cet argent, avec les cent millions que nous avons en réserve, suffira et au delà pour nos besoins actuels et nous permettra de pousser les travaux jusqu'au point où personne ne pourra plus nier la possibilité du percement du canal." "Non, a ajouté M. de Lesseps, je ne crains pas l'intervention américaine. Les Etats-Unis ne peuvent toucher au canal sans violer les lois internationales."

—Une dépêche de Sicile dit que les habitants de Catane qui fuient leur ville infestée par le choléra, sèment l'épidémie dans toute l'île. Certaines communes ont dû prendre des mesures préventives et établir un cordon sanitaire pour arrêter cette invasion d'étrangers. La chaleur est excessive dans le pays. Le thermomètre marquait aujourd'hui 95o à l'ombre.

—Une dépêche de Saint-Paul de Loanda dit : L'expédition Stanley est arrivée le 28 mai au confluent de l'Aruwhimi et du Congo entre le poste de Bongalas et Stanley Falls. La flottille transportait 450 hommes dont quelques-uns seulement étaient malades. Stanley a installé un camp sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la rivière Aruwhimi. Le 2 juin, Stanley est parti pour Wadelai avec une escorte de cinq officiers européens et 380 hommes, laissant le reste de l'expédition dans le camp sur l'Aruwhimi sous les ordres d'un officier."

—Une convention parnelliste a eu lieu à Newry, 60 délégués parmi lesquels plusieurs prêtres y assistaient. On a résolu unanimement de regarder comme un traitre tout membre de la ligne qui rendait témoignage en vertu de l'acte des Crimes et aussi que si la ligne était proclamée la branche de Newry userait de tous les moyens possibles pour la continuer en tenant des assemblés la nuit dans les champs, les rues et les demeures privées. Un protêt contre le bill de coercition a été mis sous les signatures de lord Granville et de vingt-huit pairs libéraux, y compris lord Roseberry, le marquis de Ripon, lord Kimberly et lord Spencer. Ce document dénonce l'Acte comme une source constante d'irritation, de haine et de mépris de la loi. Il déclare que cette loi enlève aux Irlandais des droits individuels, crée et stimule la formation et le développement des sociétés secrètes.

—Le *New-York Herald* communique la dépêche suivante reçue par le cable commercial :

Bruxelles, 25.—On n'a reçu aucune nouvelle confirmant celle des agences télégraphiques au sujet de la mort de Stanley.
(Signé) Comte du CHASTEL ANDELOT,
officier d'ordonnance du roi des Belges.

—Lord Beresford a été prié de retirer sa démission qu'un manquement à l'étiquette lui avait fait offrir. Pendant la revue navale, au moment où la reine recevait sur le yacht royal les capitaines des divers navires, lord Beresford fit prévenir par signaux sa femme qui était sur l'"Enchantress" qu'il irait la rejoindre à bord du yacht "Lancashire." Le capitaine de l'"Enchantress" qui croyait d'abord recevoir un message royal fut tellement froissé de la liberté prise par lord Beresford qu'il raconta l'histoire que le *Times* n'a pas tardé à publier. C'est pour cet esclandre que lord Beresford a donné sa démission.

Le personnel du bureau de l'amirauté n'est pas fâché, paraît-il, de la situation embarrassante où se trouve ainsi son supérieur hiérarchique.

—Les dépêches de Paris apprennent que le général Boulanger s'est fait de nombreux amis en déclarant dans le journal *La France* qu'il avait refusé de se mettre à la tête d'un coup d'Etat. Il n'y a aucun doute que ce journal parle comme organe de l'ex-ministre de la guerre. Il offre de publier les noms de près de cent hommes d'Etat français qui étaient dans le complot. La publication de cet article a causé beaucoup d'excitation à Paris, car on le considère comme une déclaration de guerre ouverte entre Boulanger et ses ennemis. Il ne sera plus possible aux anti-Boulangistes d'accuser le général de jouer un rôle dangereux, à moins qu'ils n'acceptent son défi, que le gouvernement lui ordonne de publier les noms de ceux qui sont impliqués dans cette prétendue tentative de violer la constitution. On est convaincu qu'il a en main la preuve de sa déclaration ce qui lui donne de nouvelles adhésions. Ici, à Londres, on doit admettre que Boulanger est presqu'universellement regardé patriote. Beaucoup sont portés à croire vraies les affirmations constantes de ses admirateurs qu'il prouvera en temps et lieu son désintéressement et montrera qu'il a sauvé la France de la révolution et, si l'article de *La France* est bien fondé, il semblerait que ces prédictions seraient sur le point de se vérifier. La question d'importance vitale actuelle est de savoir si le gouvernement relèvera le défi ou l'ignorera. Il est bien certain que l'affaire sera amenée devant la chambre et on s'attend à une séance agitée. On doute fort peu que si l'affaire vient devant la chambre de la manière suggérée par *La France* et que si le gouvernement ne donne de bonne raisons de son mépris du défi une crise ministérielle s'en suivra.

Si le général Boulanger sort de cette affaire avec bonneur et est rappelé au ministère de la guerre, il sera plus fort qu'autrefois et pourra suivre le programme de la revanche que l'Allemagne lui attribue, s'il le désire. L'importance de l'incident de *La France* peut ainsi être très grande.

—Mgr Persico, représentant particulier du Vatican en Irlande, a adressé au Pape un rapport de sa mission en ce pays. Il retournera à Rome au commencement d'août.

—L'empereur du Brésil vient d'arriver en Europe. Dom Pedro II devait partir quelques semaines plus tôt et n'a retardé son voyage que dans l'espérance de voir résolue, avant son départ, la question de l'abolition de l'esclavage qu'il soutenait, devant le parlement brésilien, de tout l'appui de son autorité. Il lui a fallu renoncer à cette satisfaction. Une proposition présentée par un député libéral, et tendant à l'émancipation immédiate de tous les esclaves, sous la condition qu'ils serviraient encore leurs maitres pendant deux années, a été repoussée par la majorité conservatrice. La campagne abolitionniste va toutefois se continuer sous une autre forme.

AVIS

"L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE DE 1885" ET SES AMENDEMENTS.

A toutes les personnes réclamant un droit ou un intérêt dans le terrain suivant, savoir : Le quart nord-ouest et la moitié ouest du quart nord-est de la section trente-une, dans le township cinq, dans le rang trois, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informés que si vous réclamez quelque droit ou intérêt à ou dans le terrain susdit, vous devrez le ou avant le 23ème jour d'août prochain, A.D. 1887, produire une opposition défendant toute transaction concernant ce terrain, sinon un certificat de titre de ce terrain sera émis, après cette date, en faveur de Julienne Joyal de Saint-Boniface, si elle est trouvée y avoir droit, et vous serez exclus et empêchés pour toujours de présenter toute réclamation concernant ce dit dit terrain.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 25 juillet 1887.

L. W. COUTLÉE,
Régistraire-Général.

AVIS.

Avis est par le present donné qu'un réglement pour le prélèvement de la somme de $10,500 00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles debentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel réglement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

4in.4,8.87,

Chronique Locale.

—Assemblée de la Brigade des pompiers vendredi soir.

—M. Pierre Gosselin, boulanger de cette ville, demande un apprenti.

—Les moissons sont commencées partout et tout indique un rendement considérable.

—Nous avons été menacés d'une forte tempête hier soir ; mais ce n'était que du vent, très peu de pluie.

—La retraite annuelle des RR. Sœurs de la Charité est terminée à la maison provinciale de cette ville.

—MM. Langevin et Gareau, ont transporté leurs marchandises à Winnipeg, au numéro 360, rue Principale.

—Les réparations sont commencées à l'intérieur de la cathédrale de Saint-Boniface. On est à refaire à neuf tous les murs.

—Les grandes chaleurs des derniers jours n'ont pas peu contribué au succès des excursions en bateau à vapeur sur la Rivière-Rouge.

—La "Winnipeg Wire Works Company" a eu le contrat pour le fil de fer nécessaire à la clôture du R. R. V. R, la clôture sera faite par M. Gelley.

—Les travaux de construction se poursuivent avec la plus grande activité sur tout le parcours du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge. Les terrassements sont déjà faits sur une trentaine de milles.

—M. H. Soucisse, entrepreneur de Winnipeg, a obtenu le contrat du gouvernement provincial pour la construction d'une aile à l'asile des aliénés, à Selkirk, au prix, dit-on, de $27,000.

—M. Guilbault, de la ci-devant société Guilbault et Lanthier, a ouvert pour son compte un établissement de ferblantier dans le bloc LaRivière. Il exécutera, à des prix réduits et sur commande, tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier. Une visite est sollicitée.

—Une grande excursion à Fraser Grove aura lieu lundi, le 8 août, au bénéfice de l'hôpital de Saint-Boniface, sous les auspices de l'association catholique de secours mutuel, succursale 52, Ste. Marie Winnipeg. La Fanfare de Saint-Boniface et l'orchestre italien accompagneront l'excursion. Le bâteau partira du pied de la rue Dumoulin à 7.30 a.m., et arrivera à 11.30 p.m. Billets 50 centins, en vente à la Pharmacie de M. Allaire ou au pont de Saint-Boniface.

—M. Ludger Lanthier vient d'ouvrir une boutique dans le bloc Royal, où offre au public, ses services comme plombier et ferblantier, et l'établissement est un des plus beaux et des mieux fournis que puisse posséder notre ville. Le fond de commerce est des plus complets, et M Lanthier, qui a travaillé dans les établissements les plus considérables de Québec et de Montréal, est en position par son habileté de donner à ses pratiques toute satisfaction. Les commandes seront exécutées, sans retard, et les prix seront certainement dans les limites de ce qui est raisonnable. L'on peut examiner chez M. Lanthier un échantillon d'une nouvelle toiture en métal qui offre toutes les garanties requises et dont la pose a l'avantage de pouvoir se faire en peu de temps et à bon marché. M. Lanthier fait aussi une spécialité des ouvrages en plomb, tout en s'appliquant à tous les travaux de son industrie.

Chronique de la Province.

Lorette,

1er Août—Les autels de notre église sont maintenant presque terminés, réellement se sont de vrais bijoux non pas seulement sous le rapport de l'architecture, mais aussi sous le rapport de la peinture. Il suffit de dire que c'est M. Constantin Tauffenback qui les a décorés pour être convaincus que cela doit être beau.

Sainte-Anne des Chènes.

1er Août—Le vingt-six juillet dernier, a été un jour de fête pour la paroisse de Sainte-Anne, car elle voyait arriver les pèlerins de Lorette et de Saint-Joachim, conduits par leur curé respectif. A ceux-ci s'étaient joints bon nombre d'autres de Saint Boniface, de Winnipeg et d'autres paroisses de la province, quelques-uns même des Etats-Unis. Une double rangée d'arbres ornaient le chemin conduisant à l'église, des guirlandes de feuillage décoraient les murs, l'autel était paré avec goût, et près de celui de la Sainte-Vierge se dressait un autel tout resplendissant de lumières, et de fleurs, sur lequel était exposée la relique de la bonne Sainte-Anne.

Les paroissiens de Sainte-Anne s'étaient donné rendez-vous pour saluer les pèlerins qui arrivèrent à 9 heures, ceux-ci, bannières déployées, entrèrent dans notre église, au son de la cloche, de la musique, et en chantant le cantique si populaire des pèlerins. L'église ne put contenir toute la foule. C'était un spectacle touchant, que celui de cette foule pieuse et recueillie, remplissant l'église et ses abords, et même couvrant les toits des aisles de notre sanctuaire.

Dès que les pèlerins eurent pris place, le curé de Lorette monte à l'autel pour dire la sainte messe, pendant que les curés de Sainte-Anne et de LaBroquerie entendent les confessions.

A 11 heures, commence la grand'-messe, chantée par le curé de Saint-Joachim. Le chœur de Sainte-Anne, aidé de ceux de Lorette, et de Saint Joachim a chanté la messe du second ton, et à l'offertoire, nous avons entendu un magnifique morceau de musique exécuté par de très-belles voix.

Après l'évangile, le curé de Lorette monte en chaire et nous donne un excellent sermon sur texte de l'Ecriture Sainte. "Qui trouvera une femme forte ?" Il a traité son sujet, avec clarté, force, éloquence et a impressionné vivement son auditoire.

La messe terminée, les pèlerins se dispersent, les uns chez leurs parents et amis, heureux de leur donner l'hospitalité, les autres se rendent au réfectoire du pensionnat, mis à leur disposition par les R.R. Sœurs.

Après un repas fraternel, qui nous rappelait par les conversations pieuses et édifiantes, par la charité les agapes des premiers chrétiens. Les pèlerins fidèles, à l'appel de la cloche envahissent de nouveau l'église, pour assister au salut du Très-Saint-Sacrement.

Avant la vénération de la sainte relique, le curé de Sainte-Anne nous adresse une chaleureuse exhortation, qui retire encore dans nos cœurs, la confiance envers la mère de la mère de Jésus, et nous remercie d'être venus en pélérinage vénérer et prier la patronne de son église paroissiale. Après nous avoir entretenus des saintes joies, des consolations que nous procure notre mère, la sainte église catholique, dans notre ardu et pénible pélérinage vers la patrie céleste, de l'influence salutaire pour les populations de ces pélérinages qui coûtent la foi et la piété, et font monter vers le ciel des prières nombreuses et ferventes, les pèlerins viennent vénérer et baiser la relique de la bonne Sainte-Anne. Quel touchant et émouvant spectacle, nous ont donné ces nombreux pèlerins accourus de paroisses différentes et éloignées, mais usées dans un même sentiment de foi, de piété et de confiance, au moment où le matin ils sont venus recevoir le Dieu de la divine Eucharistie, le soir où ils sont venus coller amoureusement leurs lèvres sur cette sainte relique de la bonne Sainte-Anne, on pouvait lire dans leurs yeux mouillés de larmes, sur leur figure recueillie les sentiments de foi et d'amour inondant leurs cœurs. Il y avait là des mères qui étaient venues demander à la bonne Sainte-Anne leur propre guérison, ou celle d'un enfant chéri, des pères, unique soutien de leur famille solliciter une santé, nécessaire à des êtres biens chers, des malades affligés de différentes infirmités. Nous y avons surtout remarqué, avec attendressement, un pauvre malade porté par ses parents près de la relique de la bonne Sainte-Anne. Ce pauvre affligé, cloué sur un lit de douleur depuis plus d'un an a passé toute la journée, dans l'église. C'était édifiant et touchant de le voir, tantôt jetant les yeux où peignaient la foi et la dévotion, vers la relique de la bonne Sainte-Anne, tantôt les fixant sur le tabernacle, pour demander au divin prisonnier de l'Eucharistie la guérison de ses douleurs et de ses infirmités. Les parents portant et déposant près de la balustrade leur cher malade, nous rappelaient le paralytique de l'Evangile, placé devant Notre-Seigneur, et ensemble nous lui demandions, par Sainte-Anne de rendre là la santé, à ce pauvre affligé, à cause de sa foi et de celle de ses parents et amis. Il ne nous appartient pas de raconter les grâces et les faveurs obtenues, mais déjà la voix publique parle de faveurs et de guérisons extraordinaires.

Les pèlerins ayant satisfait leur dévotion, le curé de Sainte-Anne ayant à ses côtés les curés de Lorette et de Saint-Joachim entonne le *Te Deum*, les pèlerins quittent l'église en chantant un cantique, en l'honneur de Sainte-Anne, et se séparent en s'écriant : "Vive la Bonne Sainte-Anne," et aurevoir, l'année prochaine.

Oui, aurevoir, braves et pieux pèlerins, aurevoir zélés curés qui avez conduit vos paroissiens, et nous avez procuré une aussi belle fête, et donné un spectacle aussi édifiant Votre passage au milieu de nous, a été comme celui de Notre Seigneur, il a semé et produit le bien, le bien du bon exemple et de la piété. Aurevoir, l'année prochaine dans notre humble et pauvre église, qui nous l'espérons fermement fera place à un autre sanctuaire moins indigné de celle que nous aimons à appeler du doux et suave nom de la bonne Sainte-Anne.

—On nous informe que deux élèves du couvent de Sainte-Anne, doivent entrer la semaine prochaine au noviciat des R.R. Sœurs de la charité.

—Le curé de Sainte-Anne a annoncé en chaire, que la quête durant le mois d'août se ferait chaque dimanche, au profit de l'hôpital de Saint-Boniface, et a exhorté fortement les paroissiens à donner généreusement, pour une œuvre qui se recommande par elle-même. Volontiers nous donnerons notre obole pour le soutien d'une maison destinée à recevoir les membres souffrants de notre pauvre et affligée humanité, il a en outre engagé le conseil municipal à voter quelque chose pour aider à la construction de cet hôpital, destiné à recevoir les malades sans distinction d'origine et de religion.

—Nous avons reçu la visite des honorables MM. LaRivière et Hamilton. Celui-ci a fait l'inspection des bureaux d'enregistrement et de la cour de comté.

L'hon. M. Hamilton qui visitait pour la première fois cette partie est de la province, a été enchanté et agréablement surpris des belles fermes qu'il a vues dans les paroisses de Lorette et de Sainte-Anne, des progrès de l'agriculture, de l'aisance des cultivateurs se manifestant par de magnifiques et vastes champs cultivés et par des résidences dénotant le bon goût et la propreté.

Après avoir visité les bureaux d'enregistrement et de la cour de comté, les honorables messieurs sont allés rendre visite à quelques-uns de nos citoyens et sont partis enchantés de la franche, bonne et toute française hospitalité qu'ils ont reçue partout.

—Qui connait la ponctualité de notre estimé et intelligent régistrateur, M. Paré, ne sera pas surpris d'apprendre que l'inspection faite par l'hon. M. Hamilton a donné pleine et entière satisfaction. Il en a été de même pour le bureau de M. Avila Desautels.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les [...]ets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

THE
Dartmouth Ropework Co.
HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase

BINDER TWINE

FOR THE HARVEST OF 1887.

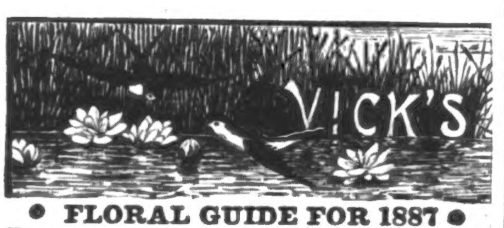
EXPERIENCE
HAS PROVED THE BEST IS THE
CHEAPEST.

A GOOD TWINE MUST POSSESS
STRENGTH and EVENNESS
which are combined in the highest degree in that made by this company.

THE FARMERS OF CANADA
should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information required by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST., WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.



• FLORAL GUIDE FOR 1887 •
Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN,
Rochester, N. Y.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est ait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous avons loué l'établissement actuellement occupé par K. MURCHISON, vis-à-vis le nouveau Bureau de Poste, et nous nous proposons d'en prendre possession le ou vers le 1er d'Août, et pour ouvrir avec un assortiment entièrement neuf et diminuer nos dépenses de déménagement, nous offrons la balance de notre assortiment actuel pour ce que nous pourrons en obtenir.

Nos Marchandises sont des plus nouvelles, nos prix ont toujours été réduits. Venez au plus tôt, car cette vente avantageuse ne se continuera que jusqu'à notre installation dans notre nouveau magasin.

PRESTON & NORRIS,
494 Rue Principale,

Porte voisine du Magasin de Chaussures de Ryan.

Notre Nouvel Etablissement est au No. 452 Rue Principale.

SANTÉ POUR TOUS ! !
ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,
(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.



"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f83, 1a

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

——(o:o:o)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

Over 6,000,000 PEOPLE USE
FERRY'S SEEDS

Their Seeds are popular because they are good.

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. *Invaluable* to all. *Every person using Garden, Field or Flower* SEEDS *should send for it.* Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

THE MORNING CALL

Only Conservative Morning Newspaper in Manitoba or N. W. T.

Full cable and telegraphic reports of current European, Canadian and United States News.

Special news reports compiled by resident correspondents throughout Manitoba, the Northwest Territories and British Columbia.

Complete reports of Parliamentary proceedings at Ottawa and Winnipeg.

THE MORNING CALL alone receives the night dispatches of the United Press Association in Winnipeg, and has a news service unequalled west of the great lakes.

Subscription rates : One year $10 ; six months $5 ; three months $3. Strictly in advance. Sample copies mailed free to any address on application.

Subscribe now. Address

The Call Printing Co'y, Winnipeg.

ACTON BURROWS,
President and Editor-in-Chief.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23 84

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7.87.

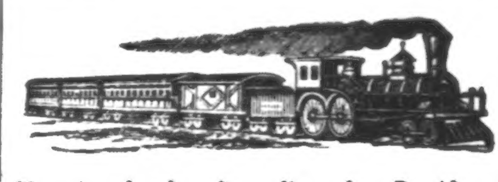
APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2.	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

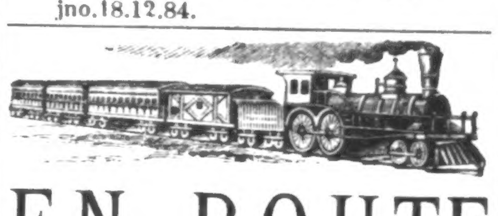
CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



EN ROUTE
— POUR —
ONTARIO
— ET —
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la céduie E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

TELLES QUE :

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

AUSSI

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatiop

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA